

**AVIS DES COMMISSIONS DU C.E.S.R.
SUR LE **RAPPORT**
« QUEL PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE POUR LA REUNION ? »**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Les commissions ont pris connaissance avec grand intérêt du rapport « Quel projet de développement agricole pour la Réunion ? ».

Elles tiennent à féliciter, tout d'abord, la commission « Affaires agricoles » pour la réalisation de ce rapport, lequel est porteur d'espérances en termes de développement.

D'une façon générale, les commissions partagent le constat et relèvent que la commission « Affaires agricoles » a pris le parti d'être volontariste, tout en sachant prendre de la hauteur face à un sujet sensible dans le contexte actuel.

Elles tiennent aussi à souligner qu'il s'agit d'un document faisant ressortir les interrogations et les attentes des professionnels et que cette réflexion est enrichissante à double titre. Premièrement, elle a le mérite de sortir des sentiers battus. Deuxièmement, la commission a eu le souci de se projeter dans l'avenir pour envisager des perspectives de développement pour le monde agricole. Aussi, les commissions adhèrent à la méthodologie adoptée qui a consisté, tout d'abord, à analyser les freins au développement pour, ensuite, proposer des solutions afin de lever les blocages.

Sur le diagnostic

Les commissions mesurent bien le chemin parcouru par le monde agricole. D'un point de vue historique, en une génération, c'est une véritable mutation qui s'est opérée, d'un statut de colonat à un véritable paysannat. Celui-ci représente une importante capacité d'entreprendre, source de créativité dans une société fortement marquée par le chômage.

Dans ce cadre, les efforts des agriculteurs doivent être poursuivis notamment, en termes de communication. Il faut également noter la féminisation de la profession surtout dans le secteur agro-touristique.

Les commissions rappellent que les organismes de recherche doivent travailler au plus près du terrain, en concertation avec les agriculteurs et répondre aux demandes de la profession et de la production. Aussi, les expérimentations doivent, avant tout, être adaptées aux problèmes locaux tout particulièrement en ce qui concerne les menaces sanitaires.

Sur les propositions

Les commissions soulignent la difficulté à consolider certaines activités tout en se saisissant des opportunités nouvelles. Ces dernières doivent s'inscrire dans la complémentarité des activités existantes et les conforter.

Pour « lutter » contre les importations, les commissions insistent sur la nécessité de consommer pays. Elles souscrivent à toutes mesures qui seraient prises dans ce sens, pour privilégier la production locale. Cette « préférence régionale » est une orientation qui doit être affichée et relever d'un engagement politique. De même, cette priorité doit s'appliquer dans la restauration scolaire.

Les commissions rappellent la constance des positions du C.E.S.R. relatives aux problèmes rencontrés pour écouler la production locale en restauration collective. Elles insistent à nouveau sur la possibilité de débouchés que pourraient offrir les cantines scolaires et autres restaurants universitaires. Malgré les nombreuses préconisations formulées dans ce domaine et les multiples promesses qui ont suivi, il est inadmissible qu'aucun progrès n'ait été constaté.

Une volonté politique plus affirmée doit être affichée dans ce sens, associée, bien entendu, à une meilleure organisation des producteurs locaux pour garantir les débouchés. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs concernés doivent prendre leurs responsabilités et conjuguer leurs efforts dans le cadre d'un partenariat.

De plus, au-delà de l'aspect économique, cette démarche participerait également à « l'éducation au goût » du jeune consommateur.

Par ailleurs, pour les commissions, le fait de subventionner l'agriculture locale impose la mise en place de dispositions pour inciter à consommer les produits locaux.

Malgré la réussite des groupements coopératifs, si les commissions sont conscientes de la nécessité de regroupement pour organiser la production et sa commercialisation, un risque de dérives existe, telle la création de rentes de situations qui pourraient devenir alors sources d'inégalité. Il convient donc d'être attentif à cette évolution.

En outre, les commissions approuvent les propositions formulées en faveur de l'aménagement du territoire. Aussi, le prochain SAR devra confirmer la place accordée à l'agriculture et la nécessité de préserver les espaces agricoles ; de même, la cohérence entre SAR, SCOT et PLU devra être mieux affirmée. Il convient également de mettre en évidence la multifonctionnalité de l'agriculture en termes de services et d'occupation de l'espace.

Enfin, les commissions souhaitent que la problématique de la coopération régionale soit examinée dans un prochain rapport.